

RÈGLEMENT DU JEU « GRAND JEU ANNIVERSAIRE »

Article 1 : Organisation du jeu

La société GIMAC, S.A.S au capital de 38.100 euros, dont le siège social est situé Bâtiment 6015 zone Roissy-pôle Aéroport Paris CDG, 10-14 rue de Rome, 93290 Tremblay-en-France, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 347 985 541 (ci-après désignée la « Société Organisatrice ») organise, sur le site internet dédié <https://www.jeux-cuisines-references.fr/septembre> (ci-après le « Site »), un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Grand jeu anniversaire » du 01/09/2025 à 9h au 30/09/2025 à 23h59, selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé le « Jeu »).

La participation à ce Jeu est réservée aux personnes physiques majeures selon la loi française à la date de lancement du Jeu (soit âgées de 18 ans et plus), non-protégées, résidant en France Métropolitaine (hors Corse et DROM COM), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et d'une façon générale des personnes ayant participé directement ou indirectement à la promotion et/ou à la réalisation du Jeu. Cette exclusion s'étend également à l'ensemble des membres du foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique) des personnes susvisées.

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu, les participants doivent s'adresser à la Société Organisatrice du Jeu.

Le présent règlement (ci-après le « Règlement ») est accessible à l'adresse de la page du Jeu indiqué à l'article 3.

Article 2 : Acceptation du Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve au principe du Jeu, au présent Règlement et à toute décision de la Société Organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et/ou l'application du présent Règlement. Toute participation contraire à l'un quelconque des articles du présent Règlement sera considérée comme nulle et ne pourra donner lieu à l'attribution d'un lot. Chaque participant sait que l'intervention du hasard ne peut lui donner d'autre assurance que celle de l'espérance d'un gain éventuel et aléatoire.

Article 3 : Modalités de participation

Ce Jeu se déroule sur le Site aux dates indiquées à l'article 1.

Pour participer au Jeu, il convient de suivre la procédure suivante :

1. Se rendre sur le Site
2. Compléter le formulaire de participation en renseignant sa civilité (facultatif), son nom, prénom, adresse email, magasin Cuisines Références
3. Cocher, si souhaité, la case consentement pour recevoir par e-mail les actualités Cuisines Références
4. Cocher la case « J'accepte le règlement et les conditions de participation du Jeu »
5. Cliquer sur le bouton « Je joue »
6. En lançant la roue, le participant peut se voir attribuer, de manière aléatoire, le lot du jour (cf. article « Lots à gagner » du Règlement).

7. Le participant, qu'il ait remporté ou non un lot en lançant la roue, peut ensuite s'inscrire au tirage au sort ayant lieu à l'issue du Jeu permettant de tenter de remporter l'un des 3 bons d'achat. Pour ce faire, il doit compléter le formulaire projet en renseignant les informations suivantes relatives à son projet d'aménagement d'intérieur en indiquant :

- Son projet¹
- L'avancée de son projet¹,
- Son souhait ou non d'être contacté par un créateur cuisiniste Cuisines Références dans le cadre de son projet et le cas échéant renseigner son numéro de téléphone

8. Cliquer sur « Je valide ». Sa participation est alors prise en compte pour le tirage au sort ayant lieu à l'issue du Jeu permettant de tenter de remporter l'un des 3 bons d'achat (cf. article 4 du Règlement concernant les Lots à gagner).

Pour la participation aux jeux quotidiens, il ne sera accepté qu'une seule participation par jour par joueur (même nom, prénom, adresse). Pour la participation au Jeu permettant de tenter de remporter l'un des 3 bons d'achat, il ne sera accepté qu'une seule participation pendant toute la durée du Jeu par joueur (même nom, prénom, adresse). En cas de participations multiples, il ne sera pris en compte qu'une seule participation.

Toute fraude ou suspicion de fraude entraînera l'exclusion du participant au Jeu, et ce même si la fraude est constatée après la clôture du Jeu et/ou la désignation du gagnant.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation. Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent Règlement.

Article 4 : Lots à gagner

Les lots prévus pour ce Jeu :

Dotations attribuées durant le jeu à raison d'une dotation par jour (du 01/09/2025 au 30/09/2025) :

- 2 toasters SMEG, référence TSF01, prix unitaire 169€ TTC
- 2 bouilloires SMEG, référence KLF03, prix unitaire 169€ TTC
- 2 blocs de 6 couteaux chacun SMEG, référence KSBF02, prix unitaire 349€ TTC
- 2 broyeurs à café SMEG, référence CGF11, prix unitaire 159€TTC
- 3 tire-bouchons électrique Climadiff, référence TB5040, prix unitaire 39,90€TTC
- 1 tire-bouchon 4 en 1 Climadiff, référence ACI-CL1124, 119€TTC
- 1 cave à vin encastrable Climadiff, référence CBU20S2B, 599€TTC
- 3 Airfryer Haier, référence HAF5TWA, prix unitaire 159€TTC
- 1 mitigeur de cuisine filtrant Franke, référence 489637, 529€TTC
- 1 étagère Hook ronde Luisina, référence ZCO101020, 219€TTC
- 2 étagères Hook rectangulaire Luisina, référence ZCO102009, prix unitaire 219€TTC

¹ Les bons d'achat sont destinés aux personnes ayant un projet cuisine ou d'aménagement d'intérieur. Les questions posées via le formulaire du Jeu visent à connaître la nature de ce projet, et le délai de ce projet, afin de mieux accompagner le

gagnant. Les réponses à ces questions ne sont pas prises en compte lors du tirage au sort, qui est anonyme.

- 3 planches à découper en bambou Luisina, référence AEPLUB 046, prix unitaire 49€TTC
- 2 robots multifonction Bosch, référence MCM3501M, prix unitaire 129€TTC
- 2 cafetières Brandt, référence CAF125B, prix unitaire 39,99€TTC
- 1 lot de 3 luminaires MSA, référence A7641, 159€TTC
- 1 lot de 2 luminaires MSA, référence A7661, 139€TTC
- 1 lot de 2 fauteuils Bari Prolinving, référence BARI-FAUT064VC, 159€TTC

Dotations attribuées à l'issue du Jeu (après le 30/09/2025) :

- Trois bons d'achat d'une valeur de 1000€ TTC, 2000 TTC et 3000€ TTC, valables dans tous les magasins Cuisines Références, pour tout achat de meubles appartenant aux gammes suivantes : LASER, RIVA, STRUCTURA, FLASH, TOUCH, SENSO, CUSHY, NOVALUX, INOX, STONEART, FOCUS, FASHION, EASY TOUCH, SMOOTH, NATURA, INLINE, NORDIC, TANIN, CASCADA, STYLIT, SYLT, CASTELLO, LUX, PURA, YORK, CORBY, CHALET, ARTIS, GRATIA, SOFTLINE.
- Date de validité des bons d'achat : valides jusqu'au 30/09/2026.
- Bons cessibles, non échangeables avec une valeur pécuniaire équivalente.
- Bons d'achat non valables sur l'achat d'électroménagers, d'accessoires, de sanitaires, et sur les prestations de pose et livraison.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un autre de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à quelque réclamation.

Article 5 : Remise des lots

Parmi les participants ayant rempli le formulaire de participation (Article 3 point 2) un gagnant sera tiré au sort chaque jour, de façon aléatoire, et se verra attribuer l'un des lots énoncés à l'article 4 du présent Règlement.

A l'issue du Jeu (après le 30/09/2025), un gagnant sera tiré au sort parmi les participants ayant rempli le formulaire projet (article 3 point 6). Le tirage au sort aura lieu entre le 01 octobre et le 10 octobre 2025.

Les gagnants seront contactés par mail à l'adresse mail renseignée dans le formulaire de participation.

Les gagnants ayant renseigné leur numéro de téléphone seront aussi contactés par téléphone, au numéro qu'ils auront communiqué dans le formulaire projet.

Le lot sera à récupérer par le gagnant dans le magasin Cuisines Références indiqué lors de son inscription pour participer au Jeu. Aucun envoi postal n'est possible.

Le gagnant devra se munir d'une pièce d'identité pour retirer son lot.

A défaut pour le gagnant de se manifester dans les délais susvisés, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé au lot et le lot sera réattribué par la Société Organisatrice qui procédera à un nouveau tirage au sort. Le gagnant suppléant sera alors contacté dans les conditions similaires à celles prévues initialement.

Le lot gagné ne pourra pas être échangé contre des espèces ou contre d'autres marchandises. Les lots attribués durant le jeu (du 01/09/2025 au 30/09/2025) ne sont pas cessibles. Le gagnant devra se conformer au Règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne répond pas aux critères du présent Règlement, la Société Organisatrice ne pourrait alors lui attribuer son lot.

Article 6 : Gratuité de la participation

La participation au présent Jeu est entièrement gratuite. Aucun achat ou paiement de quelque nature que ce soit n'est requis pour participer ou augmenter ses chances de gagner. En conséquence, les participants ne peuvent prétendre à aucun remboursement, quel qu'il soit (par exemple, frais d'accès Internet ou frais de déplacement). Tout coût supplémentaire, directement ou indirectement lié à la participation du Jeu, reste à la charge exclusive du participant.

Article 7 : Règlement du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent Règlement. Toute modification du Règlement fera l'objet d'une annonce sur le Site et le site institutionnel de la Société Organisatrice.

Le présent Règlement est déposé chez SCP Le Goff – Du Crest – Huissiers de justice.

Article 8 : Responsabilité

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux participants des informations et/ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles, d'une absence de disponibilité des informations. En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel,
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu,
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers électroniques qui ne lui sont pas imputables.

Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu. Toute fraude ou non-respect du présent Règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 9 : Droit de propriété

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article 10 : Données personnelles et droit à l'image

Les informations recueillies dans le cadre du présent Jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement, ainsi qu'à la société FBD International aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination du gagnant et pour l'attribution et l'acheminement du lot. La base légale de ce traitement est donc contractuelle.

Les données des participants seront conservées pour une durée maximale de 60 jours à compter de la remise des lots. Les données personnelles des gagnants seront conservées pour une durée de 2 ans à compter de la remise des lots.

Les données à caractère personnel du gagnant seront transmises à la société exploitant le magasin Cuisines Références au sein duquel le gagnant viendra récupérer son lot.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite informatique et libertés ainsi qu'au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD »), les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation au traitement de leurs données personnelles ainsi qu'un droit à la limitation et à la portabilité de leurs données dans les conditions prévues au RGPD. Les participants peuvent également définir des directives relatives au sort de leurs données après leur décès et disposent du droit de déposer une réclamation auprès de la CNIL. Les participants peuvent exercer leurs droits en utilisant l'adresse mail suivante gdpr@cuisines-references.fr.

Article 11 : Litige et réclamation

Le présent Règlement est soumis au droit français, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice, dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la date de fin du Jeu à l'adresse mail suivante : cref_communication@cuisines-references.fr.

Tout litige né à l'occasion du Jeu et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux français compétents.

Le fait de participer implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement, en cas de litige, les parties s'efforceront de régler celui-ci à l'amiable. Il est rappelé que toute personne participante a le droit de recourir gratuitement à un Médiateur de la Consommation en vue de la résolution amiable du litige l'opposant à un professionnel.

Si dans un délai de 2 mois à compter de l'envoi de votre réclamation à la Société Organisatrice la réponse à votre demande ne vous satisfait pas, vous pourrez alors saisir le médiateur suivant : AME Conso

Depuis le lien suivant : <https://www.mediationconso-ame.com/demande-de-mediation-ame.html>.

Par courrier simple (joindre adresse email, numéro de téléphone et la réclamation écrite pour être contacté facilement) à :

AME Conso
197 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS